



# BREVET

Benjamin Romanens

né le 2 juin 1989, originaire de Sorens (FR),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 25 avril 2012 approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

**Développeur immobilier  
avec brevet fédéral**

Berne, le 22 mars 2021

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Le directeur suppléant

Josef Widmer

Pour l'organe responsable de l'examen:

Le président de la Commission d'examen

Christoph Kratzer